



MUNICIPALITÉ

RAPPORT SUR LE POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JEAN-LUC RAY DU 14 JUIN 2022

Municipal responsable : M. Guy Dériaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous le rapport sur le postulat de M. le Conseiller communal Jean-Luc Ray.

Le contenu de ce postulat a retenu toute l'attention de la Municipalité qui partage le constat et les pistes proposées.

En effet, pour plusieurs raisons (limitation des capacités d'accueil en EMS ou en appartements adaptés/protégés, promotion de la mixité intergénérationnelle), il nous paraît prioritaire de permettre à nos citoyens, l'âge avançant, de pouvoir offrir à notre population vieillissante des solutions adéquates et confortables pour pouvoir rester aussi longtemps que possible à leur domicile.

Cette politique est également partagée par le canton, les CMS (centres médico-sociaux) s'attachent à faciliter cette perspective.

L'adaptation ou l'aménagement des logements au vieillissement des habitants est certainement un enjeu important pour faciliter le maintien à domicile. La construction d'appartements protégés ou adaptés est une autre piste intéressante.

Dans le cas des logements existants privés, les CMS ont développé un service d'assistance et de conseils pour adapter les appartements.

Pour les bâtiments existants appartenant à la commune, le coût d'aménagement de logements protégés ou l'installation d'ascenseurs serait disproportionné. Cependant, on peut volontiers imaginer d'étudier des solutions au cas par cas afin d'améliorer le cadre de vie des habitants par des adaptations ponctuelles.

Par ailleurs, il est envisagé la construction d'un immeuble supplémentaire au Sorbier dans lequel la priorité sera mise sur des appartements adaptés et la mixité intergénérationnelle. Cependant, compte tenu des finances communales, ce projet n'est pas prévu à court terme.

Par contre, dans le cadre de la révision du PACO (plan d'affectation communal), après de longues négociations avec le canton, la proposition de schéma directeur proposé par la Municipalité a été très largement acceptée. Cette proposition permet la construction de nouveaux petits immeubles proche de la gare et centrés sur la mixité intergénérationnelle, c'est à dire offrant à la fois des appartements pour de jeunes familles et des logements adaptés pour les seniors. La volonté des propriétaires concernés va dans ce sens et ils désirent réaliser leur projet le plus rapidement possible. Dès lors ces logements pourraient être construits, sitôt que le nouveau PACO que la Municipalité compte présenter en 2023 sera entré en vigueur. Ceci permettra de répondre en partie à une demande toujours plus pressante de notre population myarolanne.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 novembre 2022.

La Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


P.-A. SCHMIDT




C. GALLAY